



Présentation de l'Adie

L'Association pour le droit à l'initiative économique

Séminaire du 22 septembre 2015 - Paris

Financial Instruments for delivery of the ESF



Mission de l'Adie

Créée en 1989 par Maria Nowak, l'Adie s'est inspirée de l'expérience de la Grameen Bank du Professeur Muhammad Yunus au Bangladesh en l'adaptant, en France, aux conditions d'un pays industrialisé.

L'association, reconnue d'utilité publique et organisme de microfinance, aujourd'hui présidée par Catherine Barbaroux, a pour objet de :

Financer les projets des créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire.

Accompagner les micro-entrepreneurs pour assurer la pérennité des entreprises.

Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.



Public de l'Adie

Les personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique notamment les personnes au chômage ou allocataires du RSA ou des minimas sociaux et désireuses de créer leur propre emploi.

Les moyens d'action de l'Adie

Un réseau de proximité développé sur tout le territoire français

- 117 antennes et 360 permanences
- 450 collaborateurs permanents
- 1 300 bénévoles



Modèle économique de l'Adie :

Le financement de l'action menée par l'Adie est assuré grâce à la solidarité des partenaires :

- **les ressources de crédit** sont apportées par les banques, et des institutionnels tels que le Fonds Européen d'Investissement;
- **le risque** est partagé entre les banques, le Fonds de Garantie d'Insertion par l'Economique (FGIE) et la Caisse des dépôts, le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et l'Adie.
- **l'accompagnement** est financé par les collectivités locales, l'Etat et le Fonds Social Européen et les entreprises privées.



Résultats

- 150 000 microcrédits décaissés depuis sa création;
- Taux de pérennité des entreprises financées identique à celui de la moyenne nationale : 70% après deux ans et 59% après trois ans;
- Taux d'insertion : 84%.

LES CHIFFRES CLEFS FIN 2014

- Près de 17 000 personnes financés :
Correspondant à 13628 microcrédit professionnels,
3746 prêts d'honneur, 2999 microcrédits personnels.
- Encours de prêts : 89 millions euros.
- Taux d'impayé : 7,13% France entière.
- Public : 40% minimas sociaux, 22% habitants en zone politique de la ville (ZPV), 28% sans aucun diplôme, 43% de femmes, 25% de jeunes.

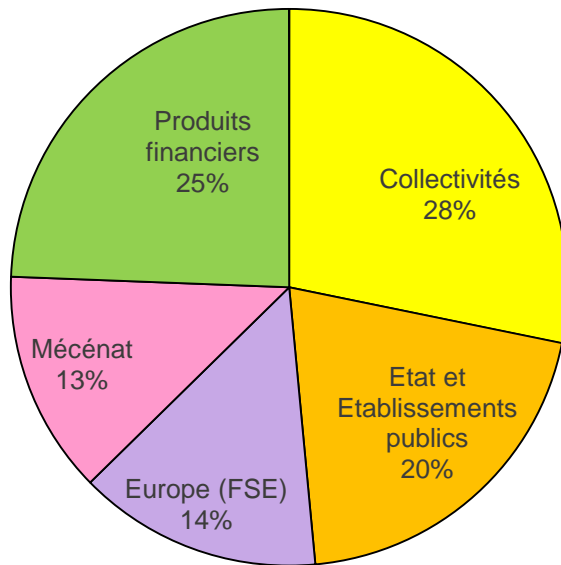


Modèle économique : Financement de l'action de l'Adie

**L'Adie mobilise les fonds structurels
et les instruments financiers centralisés
par la commission**



Budget d'exploitation : financement de l'accompagnement : 32 M€



Focus sur le FSE

Financement de l'accompagnement des créateurs d'entreprise
4,5 à 5 millions annuels

Les enjeux 2015-17

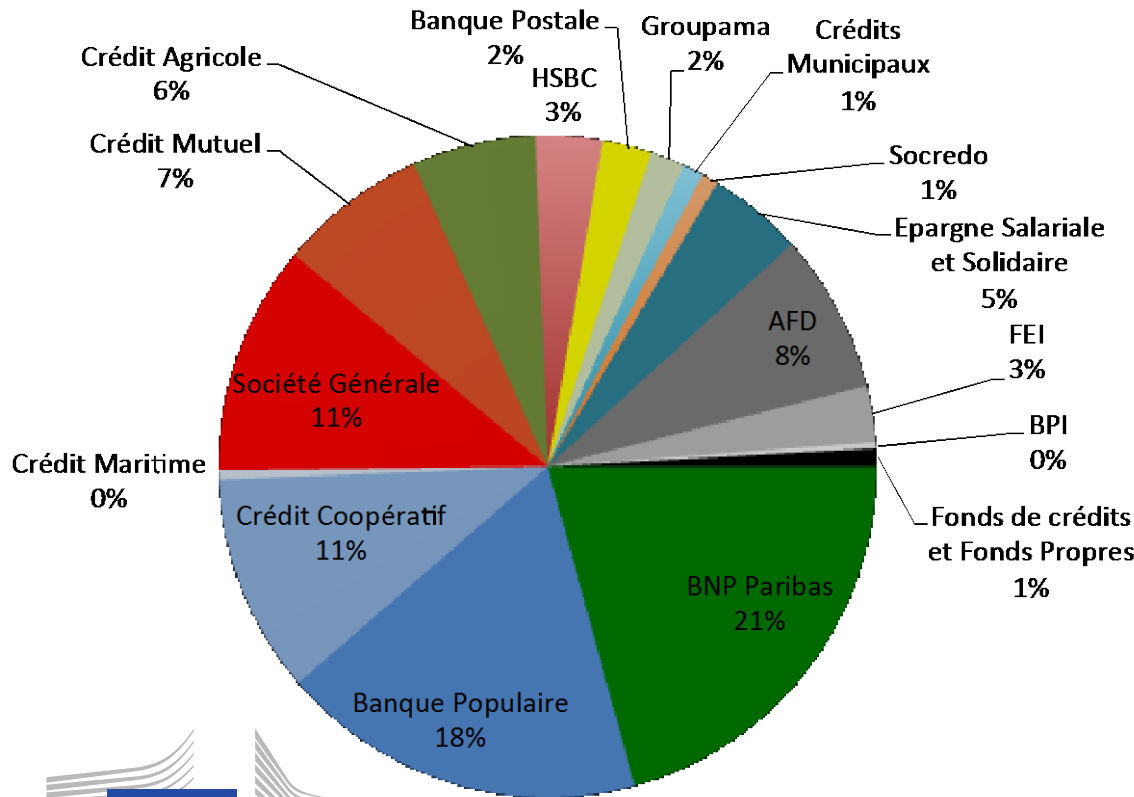
Maintien du niveau actuel des financements publics, dont FSE



Le refinancement des microcrédits

Production de microcrédits – 59M€

Part du refinancement par partenaire en 2014



Focus sur le FEI

7,5 M€ de refinancement sur 3 ans

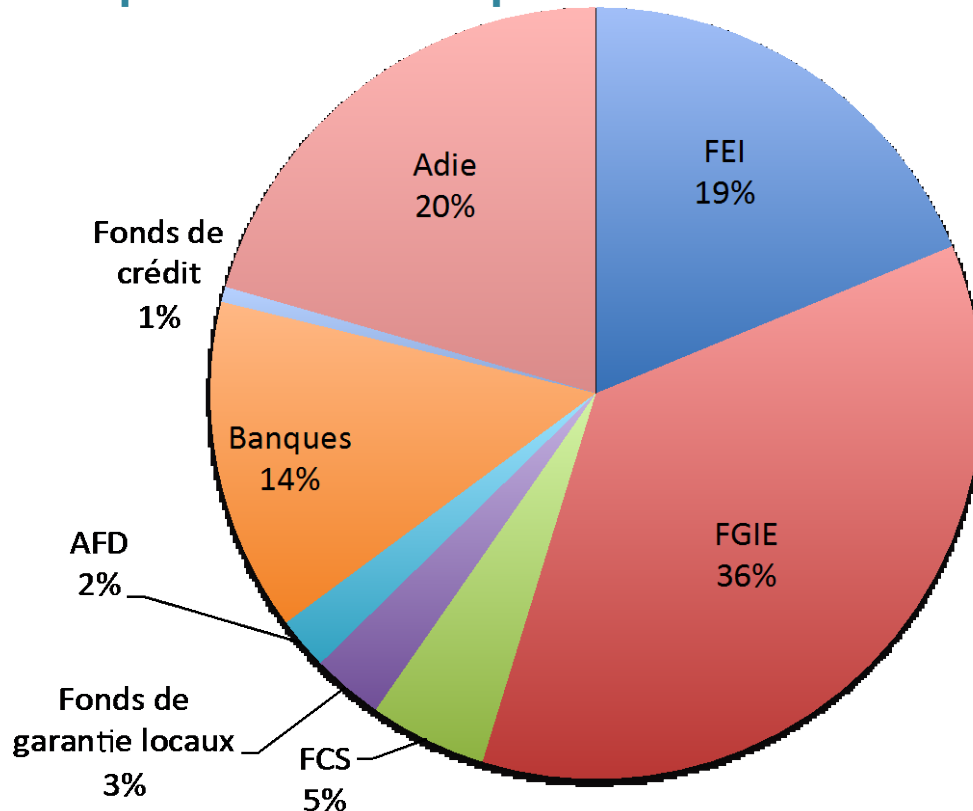
Programme Progress

Les enjeux 2015-17

50% de croissance des besoins de refinancement



Le financement des microcrédits exposition aux risques



Focus sur le FEI

Garantie à 75% sur les
microcrédits > 6000 euros

Programmes Progress, EaSI

Les enjeux 2015-17

50% de croissance de
l'encours à garantir

Contexte

Raréfaction des fonds de
garantie disponibles



Financement de fonds de prêts d'honneurs de l'Adie

**L'Adie a expérimenté la mobilisation des
instruments financiers mis en oeuvre par
l'Etat à travers le FEDER**



Mobilisation du Feder porté par une collectivité sur 2007-2013:

Par la Région Champagne Ardenne :

Fonds de crédit de 300K euros en 2009 (dont 150K Feder) accordé à l'Adie sous forme de subvention par le Conseil régional pour la mise en place d'un fonds de crédit géré par l'Adie, visant l'octroi de prêts aux créateurs d'entreprises.

2 Effets levier :

- Fonds prêtés aux créateurs à ce jour : 860K euros, soit 286 créateurs. Car les fonds prêtés sont recyclés et reprêtés à de nouveaux créateurs.
- En outre cela renforce les fonds propres de l'Adie.



Mobilisation du Feder porté par l'Etat sur 2007-2013:

Par la Préfecture de Région Guyane :

Fonds de prêt d'honneur de 245K euros en 2009 (dont 150K Feder) accordé à l'Adie sous forme de subvention par le SGAR pour la mise en place d'un fonds de prêt d'honneur géré par l'Adie, visant l'octroi de prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises.

2 Effets levier :

- Fonds prêtés aux créateurs à fin 2013 : 540 K €, soit 272 créateurs. Les fonds prêtés sont recyclés et reprêtés à de nouveaux créateurs.
- En outre cela renforce les fonds propres de l'Adie.



Pistes de réflexion sur les conditions du succès de mobilisation des instruments d'ingénierie financière :

- S'assurer que les enveloppes financières fléchées sur la mobilisation d'instruments financiers viendront en additionnalité, sans se substituer à l'affectation actuelle des fonds structurels (notamment FSE), ceci pour ne pas déséquilibrer le modèle économique de l'Adie.
- Comme opérateur, pouvoir mobiliser ces enveloppes à un niveau national et pluriannuel, afin de contractualiser des montants conséquents, en limitant le nombre d'interlocuteurs et de pratiques, et d'optimiser l'utilisation des enveloppes en répondant au plus près des besoins des créateurs tel qu'il s'exprime sur l'ensemble du territoire français.
- Contractualiser sous forme de subvention ; s'il y a un droit de reprise prévoir des délais de remboursements longs en phase avec l'activité et la prise en charges des pertes.
- Prévoir un versement d'acompte pour fluidifier la mise en œuvre.



Thank you

www.fi-compass.eu

